

240506-A0604 - Douaisis Agglo



REÇU le

06 MAI 2024



26 AVR. 2024

Actions Foncières et Urbanisme

746, rue Jean-Perrin
Parc d'activités de Douai-Dorignies
BP 300 - 59351 Douai Cedex
☎ 03 27 99 89 89

Affaire suivie par : Christine URBAN
☎ 03 27 99 89 14
✉ curban@douaisis-agglo.com

Nos réf : 2024.001875

LRAR : 2C 163 314 7320 8

Monsieur Alain MENSION

Maire de RAIMBEAUCOURT

Hôtel de ville
Centre administratif Charles de Gaulle
59283 RAIMBEAUCOURT

Objet : Avis sur l'arrêt projet de votre Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Votre Plan Local d'Urbanisme arrêté le 26 janvier 2024, réceptionné par courrier le 7 février 2024 et complété par courriel le 19 mars 2024, appelle de ma part les observations suivantes :

Est indiquée, en page 93 du rapport de présentation, que la réception en octobre 2023 du programme NOREVIE de 51 logements permettra d'atteindre l'objectif de logements sociaux. Je porte à votre connaissance que cet objectif ne sera atteint qu'en octobre 2025 dans la mesure où les travaux n'ont démarré qu'en décembre 2023.

Concernant la production de logements sociaux, les 3 orientations d'aménagement et de programmation prévues ne permettront pas à la commune de respecter le taux de 20% à l'horizon 2030 sauf à développer un programme de logements sur le foncier du site de l'ancienne brasserie IBB que vous n'avez pas retenu dans le diagnostic des potentialités foncières, y préférant le maintien d'une vocation économique.

Par rapport au précédent arrêt projet en date du 8 février 2023, vous avez complété le règlement des dispositions du SAGE Scarpe Aval. Cependant, celles-ci ne sont pas fidèlement retranscrites puisque vous autorisez les bassins de stockage à usage de lutte contre l'incendie qui ne sont pas autorisés par le SAGE.

Enfin, le plan de zonage de la planche A liste les emplacements réservés. Les emplacements n° 7 et 14 sont repérés sur la carte mais non numérotés. Il conviendrait donc de corriger cet oubli.

Espérant que cette contribution vous permette de parfaire votre projet de PLU et restant à votre disposition je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Ambrès

Le Président,

Christian POIRET